

A2C2

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 25 RUE DE LA PETITE DURANNE
13100 AIX EN PROVENCE
483161998 RCS AIX EN PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 27 août,

A 10 heures,

Les associés de la Société A2C2, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 100 parts de 30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 25 Rue de la petite Duranne 13100 AIX EN PROVENCE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame MARIE-FRANCOISE BLANCHE, ayant pour nom d'usage CUBAUD, titulaire de 8 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur PHILIPPE CUBAUD, titulaire de 72 parts sociales en pleine propriété,
- Madame MARINA ZITOUNI, ayant pour nom d'usage MOKRANI, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Madame NADINE FAURE, ayant pour nom d'usage MOULIN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le

règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur PHILIPPE CUBAUD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du CD 43 AVENUE DE PROVENCE CALAS, 13480, CABRIES au 25 Rue de la petite Duranne 13100 AIX EN PROVENCE, et ce à compter du 25 JUIN 2025.

CALAS, 13480, CABRIES au 25 Rue de la petite Duranne 13100 AIX EN PROVENCE, et ce à compter du 25 JUIN 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 25 Rue de la petite Duranne 13100 AIX EN PROVENCE.."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

PHILIPPE CUBAUD
Gérant associé.

Signé par PHILIPPE CUBAUD
Le 9 sept. 2025

Signed with doc_bwoy
Universign tx_awwQVEkvMeAQ

Signé par NADINE MOULIN
Le 4 sept. 2025

Signed with doc_bwoy
Universign tx_awwQVEkvMeAQ

Signé par MARINA MOKRANI
Le 4 sept. 2025

Signed with doc_bwoy
Universign tx_awwQVEkvMeAQ